

Cher partenaire de l'ACTRA/Dear ACTRA Partner,

OBJET: L'Entente nationale pour les annonces publicitaires – Lettre de Continuation (« LdC »)

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez que:

Votre entreprise continuera d'engager des membres de l'ACTRA en tant que signataire du National Commercial Agreement 2017-2020 (le « NCA »). Les modalités du NCA entre l'ACTRA et l'ACA restent en vigueur jusqu'au 31 mai 2023, la date à laquelle les modalités du NCA renouvelé et modifié entre l'ACTRA et l'ACA (joint à l'annexe 1 de la présente lettre) (qui a été ratifié le 15 juin 2023) entreront en vigueur le 15 juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024.

Nonobstant toute disposition du NCA, la Lettre de Continuation n'est valide et exécutoire qu'entre l'ACTRA, l'ACA et votre agence. Elle ne s'appliquera pas à vos sociétés affiliées, à vos filiales ou à toute place d'affaires de votre agence à l'extérieur de la province du Québec. Vous ne travaillerez pas avec une entité qui n'est pas un client de votre entreprise et vous n'effectuerez pas de travail au nom d'une entité que l'ACTRA considère comme faisant partie du conflit de travail actuel. Cela comprend tout travail pour ou au nom de toute entité que l'ACTRA considère comme un employeur impliqué dans le conflit de travail, ainsi que toute entreprise, société ou entité que l'ACTRA considère comme un producteur lié ou une entité créée pour aider à engager des artistes-interprètes membres de l'ACTRA pendant une interruption de travail, y compris par les activités à l'extérieur du Québec d'une agence signataire de la présente lettre. Avant d'engager un artiste-interprète membre de l'ACTRA, vous fournirez à l'ACTRA tous les renseignements énoncés dans le NCA en temps opportun, ainsi que les renseignements concernant le client pour lequel vous engagez des artistes-interprètes membres de l'ACTRA et toutes les agences impliquées dans l'annonce publicitaire.

À condition que toutes les autres modalités de la présente entente soient respectées, rien de la présente ne vous empêche de tourner ou d'enregistrer une annonce publicitaire à l'extérieur de la province de Québec.

Vous reconnaissez avoir reçu une copie de la lettre du 15 juin 2023 communiquée par l'A2C et en acceptez les modalités.

Mes salutations distinguées,

Re: The National Commercial Agreement – Letter of Continuance (LoC)

By signing below, you confirm your agreement as follows:

Your company will continue to engage ACTRA members as a signatory to the 2017-2020 NCA (National Commercial Agreement). The terms and conditions of the NCA between ACTRA and ACA remain in effect until May 31, 2023 when the terms of the renewed and amended NCA between ACTRA and ACA (herein attached under Appendix 1 to this letter) (which has been ratified on June 15, 2023) will come into effect on June 15, 2023 until May 31, 2024.

Notwithstanding any provisions of the NCA, the Letter of Continuance is only valid and binding between ACTRA, ACA and your agency. It will not apply to any of your affiliates, subsidiaries or any place of business of your agency outside of the province of Quebec. You will not work with an entity that is not a client of your company or perform

work on behalf of any entity that ACTRA deems as part of the current labour dispute. This includes work for, or on behalf of any entity that ACTRA determines is an engager involved in the labour dispute as well as any business, corporation, or entity that ACTRA determines is a related employer or an entity created to assist in engaging ACTRA Performers during a work disruption, including by the non-Quebec operations of an agency signatory to this letter. Prior to engaging any ACTRA Performer you will provide ACTRA with all information set out in the NCA to ACTRA in a timely manner, as well as information regarding the client for whom you are engaging ACTRA Performers and any agencies involved in the commercial.

Provided all other conditions in this agreement are complied with nothing herein prevents you to shoot or record a commercial outside of the province of Quebec.

You acknowledge that you have received a copy of the June 15, 2023 letter from A2C and agree to its terms.

Sincerely,

Eleanor Noble Présidente nationale de l'ACTRA Présidente du Comité de négociation ACTRA National President Chair, Negotiating Committee Marie Kelly
Directrice générale nationale de l'ACTRA
Négociatrice en chef
ACTRA National Executive Director
Lead Negotiator

NOM DE L'ENTREPRISE/CON	//PANY NAME:	
ADRESSE/ADRESS:		
VILLE/CITY :	PROVINCE:	CODE POSTAL/POSTAL CODE:
COURRIEL/EMAIL:		TÉL./TEL:
SIGNÉ DE LA PART DE/SIGNED	FOR:	
SIGNATURE		
NOM ET TITRE (en caractères imprimés)/NAME AND TITLE		DATE (JOUR/MOIS/ANNÉE)/(DAY/MONTH/YEAR)